

Un arrêté récent **améliore les conditions de vie en captivité des cétacés mais interdit également leur reproduction.** Si les défenseurs des animaux applaudissent, les directeurs de parcs se révoltent.

Faut-il fermer les delphinariums ?

oui



Christine Grandjean
Présidente
de l'association
C'est assez !

“On pourrait aménager des sanctuaires dans des bras de mer”

Cet arrêté est une victoire magnifique.

Il interdit notamment les interactions avec le public, le chlore dans les bassins, les spectacles de nuit, et contraint les delphinariums à agrandir et à approfondir leurs bassins. On améliore ainsi notablement les conditions de vie des orques et des grands dauphins. Le point le plus important – auquel nous ne nous attendions pas – est l'interdiction de la reproduction. Cela signe la fin, à moyen terme, des delphinariums. Il faut comprendre que les dauphins et les orques sont déprimés en bassin. Leur espérance de vie y est diminuée, alors qu'ils n'affrontent aucun des dangers de la mer.

On peut comprendre la réticence des parcs aquatiques à investir

dans des travaux pour des installations qui ne seront plus utiles dans dix ou quinze ans. Un autre choix pourrait être d'aménager des sanctuaires dans des bras de mer où, encadrés par des soigneurs, les animaux réapprendraient à être autonomes et, pour certains, pourraient retourner à la vie sauvage. Je pense que les parcs sortiraient grandis de la fin des delphinariums et qu'ils ont tout à perdre à attaquer l'arrêté. Et je continue de déconseiller au public d'assister aux spectacles avec des dauphins et des orques : l'ambition de l'association C'est assez ! demeure l'abolition de la captivité. ■

par **Christine Lamiabile**
photos
Michel Joly
et **Jean-Christophe Magnenet**

non



Jon Kershaw
Directeur animalier
du Marineland
d'Antibes
(Alpes-Maritimes).

“Chez nous, les orques et les grands dauphins sont à la maison”

L'interdiction de la reproduction va à l'encontre du bien-être des orques et des grands dauphins. Il faudrait utiliser la castration chimique sur les mâles, et les femelles seraient privées de la joie de voir naître et d'élever leurs petits. Cela reviendrait à déstructurer ces populations, qui ont besoin d'interactions sociales. Cette décision, en outre, contredit l'arrêté de 2004, qui oblige les établissements zoologiques à satisfaire les besoins biologiques et de conservation des animaux.

Cette décision a été influencée par les activistes, qui jouent sur l'émotion, et prise sans conseil

technique et scientifique. En ce qui concerne les installations, l'arrêté ne fait que formaliser ce que, à Antibes, nous nous sommes imposé depuis longtemps pour garantir la qualité de vie des animaux. Mais je ne comprends pas que l'on se focalise sur le chlore, alors que les chloramines sont plus néfastes. Je suis contre la capture des cétacés, qui n'a d'ailleurs plus cours. Mais la captivité est un fait qu'il faut accepter. Ces animaux sont, chez nous, à la maison et, même si on leur ouvrait la porte d'un sanctuaire, ils ne partiraient pas. Nous allons nous battre pour faire modifier tout ce qui est injuste pour les animaux dans ce décret. ■